



## Réforme du crédit à la consommation et du surendettement

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été publiée au Journal Officiel de la République du 2 juillet 2010. Ce texte vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement et transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation.

Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au fur et à mesure de la publication des décrets d'application selon le calendrier présenté par Mme Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- **juillet-août 2010** : suppression des pénalités libératoires versées au Trésor par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (fichier positif) ;
- **septembre 2010** : encadrement de la publicité ; développement du microcrédit ; choix donné aux consommateurs en matière d'assurance emprunteur ; encadrement des rachats de crédit ;
- **novembre 2010** : **réforme du surendettement et du FICP** avec la réduction de la durée des plans de surendettement de 10 à 8 ans, le raccourcissement de 6 à 3 mois des délais pour décider de l'orientation des dossiers, la suspension automatique des voies d'exécution à la recevabilité du dossier et interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité, l'obligation d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, le raccourcissement des durées d'inscription au FICP de 8 à 5 ans ;
- **avril 2011** : réforme du taux d'usure pour le crédit à la consommation par le passage d'un système de taux d'usure dépendant de la nature du crédit à un système fondé sur le montant des crédits pour réduire les taux d'usure et encourager le développement du crédit amortissable ;
- **mai 2011** : encadrement du crédit renouvelable ; choix laissé au consommateur sur le type de crédit (amortissable ou renouvelable) pour un achat supérieur à 1 000 euros en magasin ou sur Internet ; obligations pré-contractuelles (obligation pour le prêteur de consulter le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers pour vérifier la solvabilité de l'emprunteur, établissement d'une fiche de dialogue par les cocontractants pour les crédits souscrits sur le lieu de vente ou à distance, allongement de la durée du délai de rétractation de 7 à 14 jours) ; interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit des cartes de fidélité et ouverture de la possibilité de régler au comptant, l'utilisation de la fonction de crédit de la carte nécessitant l'accord exprès du consommateur.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Echange de valeurs au niveau européen (projet SEPA)

Lors de sa réunion du 3 juin 2010, le Comité national SEPA a examiné l'état de la migration à SEPA en France. Il a pris note des efforts considérables des administrations qui assureront dès début 2011 une part très significative des virements SEPA et confirmé le lancement du prélèvement SEPA en France dès le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Frais bancaires

MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans ont remis à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 8 juillet 2010, le rapport sur la tarification des services bancaires. Le rapport préconise notamment :

- d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des 10 principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ;
- d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ;
- de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ;
- d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : [http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100708\\_rap\\_Pauget\\_Constans.pdf](http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100708_rap_Pauget_Constans.pdf)

### Application du RSA outre-mer

L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été publiée au J. O. du 25 juin 2010. Elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Publications de l'IEDOM

A l'occasion de la sortie des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM au titre de l'exercice 2009, M. Yves Barroux, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM a présenté une synthèse des principales évolutions ayant affecté les économies ultramarines ainsi que les premières tendances de l'année 2010 lors d'une conférence de presse organisée le 23 juin 2010 au siège des Instituts d'émission à Paris.

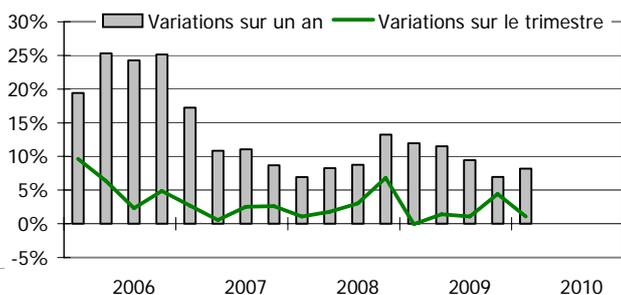
Le rapport annuel et les monographies géographiques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont disponibles sur notre site Internet [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr). Celles relatives à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin seront diffusées en septembre.

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

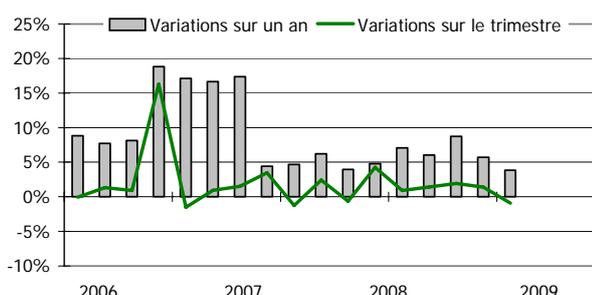
## Poursuite du ralentissement progressif des concours bancaires globaux et de la collecte des actifs financiers au 1<sup>er</sup> trimestre 2010

Au 31 mars 2010, l'encours total des passifs financiers de l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) s'établit à 2,2 milliards €. Sur le trimestre, les encours de crédits sains ne progressent que de 1,1 % contre +4,4 % au trimestre passé. Sur un an, ils perdent 3,8 points en rythme de croissance, passant de +12 % en mars 2009 à +8,2 % en 2010. Toutefois ces résultats restent à relativiser au regard de ceux obtenus aux Antilles (+3,7 % sur un an en Guadeloupe et +1,6 % sur un an à la Martinique). Les segments relatifs à l'investissement et à la consommation sont en retrait, seul l'habitat constitue un élément moteur pour l'activité financière. Les établissements de la place (installés localement) marquent une très légère progression sur 3 mois (+0,8 % pour les encours sains), mais sont bien en deçà du rythme de croissance atteint jusqu'au début de l'année dernière. L'épargne globale des agents économiques recensée en Guyane s'est pour sa part infléchie en début d'année, atteignant 1,2 milliard € d'encours au 31 mars 2010, soit une progression de 3,8 % sur un an (contre +7,1 % un an auparavant), avec une légère baisse sur le trimestre (-0,9 %).

Evolution des encours de crédits sains



Evolution des actifs financiers



Source : IEDOM, données BAFI

## BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

### Collectivité territoriale

Après une première rencontre le 12 mai 2010 en Martinique, puis le 17 mai 2010 en Guyane, la conférence des présidents des Régions Françaises d'Amérique s'est tenue les 16 et 17 Juin, en Guadeloupe. L'union de ces trois régions, l'URAG (Union régionale Antilles Guyane) a été créée en présence de Victorin Lurel pour la Guadeloupe, Serge Letchimy pour la Martinique et Rodolphe Alexandre pour la Guyane. Elle doit permettre de développer les échanges d'expériences, de favoriser les synergies locales et d'adopter parfois des positions communes à faire valoir auprès des autorités nationales et européennes. Les objectifs visés sont multiples, notamment tenter de résoudre les questions liées à la concurrence commerciale interrégionale, d'harmoniser les taux d'octroi de mer, de réviser la structure de la composition des prix du carburant et enfin d'être associée aux processus de décisions relatives à la continuité territoriale. Cet accord, salué par la Ministre de l'Outre-mer, devrait selon elle concourir « au développement cohérent des trois collectivités dans leur environnement régional ».

Gérard Larcher, Président du Sénat, était en visite officielle en Guyane du 6 au 9 juin 2010. L'objectif de son déplacement était d'appréhender les réalités de terrain avant la mise en place de la réforme des collectivités locales. Une commission devra déterminer la nature de la collectivité unique, son mode de scrutin, le nombre de ses représentants et le délai de la mise en place de cette nouvelle collectivité.

### Communication

La Guyane, par le truchement du Conseil général, a été retenue avec 33 autres collectivités dans le cadre de l'appel à projet lancé en octobre dernier par les services de l'Etat (le ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et le secrétariat d'Etat chargé de la prospective et du développement économique numérique) pour soutenir l'action des collectivités visant à améliorer la couverture Internet haut-débit dans les zones rurales. Le projet de Réseau d'interconnexion numérique guyanais (RING) a obtenu une enveloppe de 1,2 M€ ; il vise à réduire les inégalités en matière d'accès au haut-débit dans les zones rurales qui ne sont pas concernées par la délégation de service public du réseau haut-débit (DSP-RHD) du Conseil régional. Le RING devrait venir en complément de la DSP-RHD pour une couverture globale de la Guyane.

### Carburant

Une nouvelle grille de fixation des prix des carburants est entrée en vigueur en Guyane au début du mois de juillet 2010. Cette dernière fait suite à la remise du rapport de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) à la ministre de l'outre-mer et repose sur un maintien, au moins dans un avenir proche, d'un approvisionnement par la SARA. Après 9 mois de stabilité le 15 juillet le prix du litre d'essence est réévalué à 1,42€ et celui du gazoil à 1,22€ soit une augmentation respective de 9 et 11 cts.

### Spatial

Le 26 juin 2010, après deux reports en raison d'un problème technique sur l'étage principal, Ariane 5 a mis sur orbite le satellite Arabsat-5A de télécommunications pour l'opérateur Arabsat et le satellite multimissions COMS pour l'Institut coréen de recherche aérospatiale (KARI). Ce 37<sup>ème</sup> succès d'affilée était le 51<sup>ème</sup> lancement d'une Ariane 5 et le 195<sup>ème</sup> lancement d'une fusée Ariane. La mise en orbite du 2<sup>ème</sup> véhicule automatisé de transfert (ATV) vers la station spatiale internationale (ISS) serait prévue pour novembre 2010. Elle devrait être suivie du vol inaugural de la fusée Soyouz-ST qui est programmé pour le 17 décembre 2010. Soyouz devrait mettre en position géostationnaire le satellite britannique HYLAS.

### Secteur aurifère

La période de consultation du projet de Schéma départemental d'orientation minière (SDOM) a pris fin le 28 juin 2010. L'article 68-20-1 du code minier issu de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 - art. 60, précise que le SDOM est élaboré par un représentant de l'Etat, il a pour but de réglementer l'exercice de l'activité minière en Guyane et de définir par un zonage la compatibilité des différents espaces du territoire avec les activités minières. Le schéma doit concilier deux objectifs : l'intérêt économique de la Guyane et la valorisation durable des ressources minières. Dans les secteurs qu'il juge compatibles avec l'activité minière, il fixe les contraintes environnementales et des objectifs de remise en état des sites miniers. Les contributions issues de la consultation seront transmises

pour avis aux conseils régional et général puis aux communes concernées, ainsi qu'aux chambres consulaires. Le SDOM devrait être approuvé en Conseil d'Etat après les éventuelles modifications résultant de la consultation.

Dans le cadre d'une opération Harpie, à 50 km à l'est de Maripasoula, dans la rivière Petite Inini, une cinquantaine de gendarmes et de militaires des forces armées de Guyane (FAG) ont démantelé un village clandestin (Dorlin) servant de base de ravitaillement pour les sites d'orpailleurs illégaux.

## Commerce

Le Comité régional à l'exportation et à la coopération (COREC) a été créé au mois de juin 2010. Présidé par le Préfet de Région, il est composé des conseils régional et général, des chambres consulaires, de l'AFD et de quelques services de l'Etat dont la direction régionale des Finances. Le COREC a pour but de fédérer les efforts et initiatives de l'ensemble des acteurs du développement économique du département. L'objectif est de favoriser l'exportation des productions domestiques vers les pays limitrophes en facilitant les démarches administratives et en bénéficiant des réseaux de distribution existants. En parallèle, les gérants des grandes et moyennes surfaces de la distribution et les producteurs locaux ont signé une lettre d'intention dont le but est de faciliter l'écoulement de la production locale auprès des entreprises de la grande distribution du marché guyanais.

L'enseigne Carrefour et la municipalité de Kourou ont trouvé un accord pour que l'hypermarché s'installe dans la ville spatiale. La commune consent la vente d'une surface de 3 hectares aux abords du lac Bois de Chaudat au prix de 55€ du m<sup>2</sup>. D'ici fin 2012 début 2013, « Carrefour » devrait s'établir sur une surface de 4 à 5 000 m<sup>2</sup> dans un ensemble commercial qui comprendra des magasins, des boutiques, un centre médical, un hôtel deux étoiles et pourrait accueillir un cinéma ou un casino.

# ACTUALITES REGIONALES

## Suriname

La CCIG conduira au mois d'août une nouvelle mission consulaire au Suriname en complément de la première mission d'avril 2009 qui a suscité différentes rencontres. Lors de la 1<sup>ère</sup> visite, les questions du carburant, du transport aérien, du jumelage entre les deux aéroports de Cayenne-Rochambeau et de Zanderij avaient été évoquées. Les participants de ce nouveau déplacement rencontreront des entreprises du secteur de la banane, du pétrole et pourront visiter des installations portuaires et aéroportuaires.

## Le programme opérationnel de coopération transfrontalière Amazonie (PO Amazonie)

Le PO Amazonie est un dispositif dont l'objectif est de développer les actions de coopération entre la Guyane, le Brésil (précisément les Etats fédéraux de l'Amapà et du Parà) et le Suriname. En juin 2010 s'est tenu le 3<sup>ème</sup> comité de suivi et de sélection des projets en présence du Directeur général de la politique régionale au sein de la commission européenne, José Palma-Andres. L'enveloppe du PO Amazonie est constituée à 75 % par le fonds européen de développement régional (FEDER) et de 25 % de cofinancements divers (Conseils Régional et Général, le CNES et l'Etat). Pour la période 2007 / 2013, le montant éligible du PO Amazonie est de 17 M€ dont 12 M€ de FEDER. Depuis son lancement en juillet 2008, le comité de sélection a programmé 17 projets pour un montant de 9,5 M€ (taux de programmation 75 %). Quatre types d'actions sont éligibles : la connaissance et la préservation du patrimoine culturel, le renforcement de la connaissance et de la compréhension des populations des membres associés, le développement des activités économiques et la coopération des entreprises avec le développement des activités transfrontalières et enfin la gestion, le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre du programme. Sur le plan du développement économique depuis 2008, six intentions ont été programmées pour un montant de plus de 2 M€ parmi lesquelles un projet de faisabilité d'une infrastructure Internet par voie hertzienne pour un montant de plus de 753 000 €.

## LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Source : INSEE)	Prix à la consommation (avec tabac) – mai 2010 (Indice base 100 : année 1998)	120,5	0,0 %	+ 0,1 %
<b>Emploi</b> (Sources : DDTEFP et Pôle emploi)	Demandeurs d'emploi (DEFM A) - à fin mai 2010	15 378	+ 0,8 %	+ 8,5 %
	Nb de bénéf. d'alloc chômage (y.c. suspens) – A fin mars 2010	6 566	+ 0,4 %	+ 19,0 %
<b>RMI</b> (Source : CAF)	Nombre de bénéficiaires - à fin mai 2010	10 400	- 1 %	- 5,2 %
	Cumul 2010 des prestations nettes versées	26,9 M€		+ 2,5 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douane)*	Exportations – mai 2010	6,3 M€	- 0,9 %	+ 4,5 %
	Cumul 2010	63,6 M€		+ 87,3 %
	Importations - mai 2010	85 M€	+ 23,4 %	+ 49,6 %
	Cumul 2010	420 M€		+ 18,2 %
	Taux de couverture en cumul - à fin mai 2010	15,2 %		+ 5,6 points

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

<b>Spatial</b> (Source : Arianespace)	Tirs effectués – à fin juin 2010	2 tirs Ariane 5 (4 satellites)
	Rappel cumul à fin juin 2009	2 tirs Ariane 5 (4 satellites)
<b>Riz</b> (Sources : DAF Guyane et Douane)*	Production de riz (1 <sup>ère</sup> tranche 2010)	3 724 tonnes (+ 87,4 % sur un an)
	Cumul année 2009 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranche)	9 035 tonnes (- 6,9 % sur un an)
	Exportations de riz (cumul à fin mai 2010)	2 248 tonnes (- 33 % sur un an) pour 0,76 M€ (- 49,3 %)
<b>BTP</b> (Source : Ciments Guyanais)	Ventes de ciment – juin 2010	6 531 tonnes (+ 2,2 % sur un an)
	Cumul 2010	33 772 tonnes (- 18,6 % sur un an)
<b>Pêche</b> (Sources : IFREMER, DAM et Douane)*	Prises de crevettes (cumul à fin avril 2010)	396,5 tonnes (- 22,5 % sur un an)
	Exportations de crevettes (cumul à fin mai 2010)	399,8 tonnes (- 29,6 % sur un an)
<b>Or</b> (Source : Douane)*	Exportations d'or (cumul à fin mai 2010)	10,9 M€ (+ 32,2 % sur un an)
<b>Bois</b> (Source : ONF)	Grumes sorties de forêt (cumul à fin avril 2010)	12 518 m <sup>3</sup> (- 29,0 % sur un an)



# PRINCIPAUX TAUX D'INTERÊT ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

### Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Mars	Avril	Mai	Jun	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3434%	0,3453%	0,3386%	0,3489%	0,4460%	0,7270%	1,0120%	1,2810%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Mars	Avril	Mai	Jun
3,47%	3,44%	3,14%	3,14%

### Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

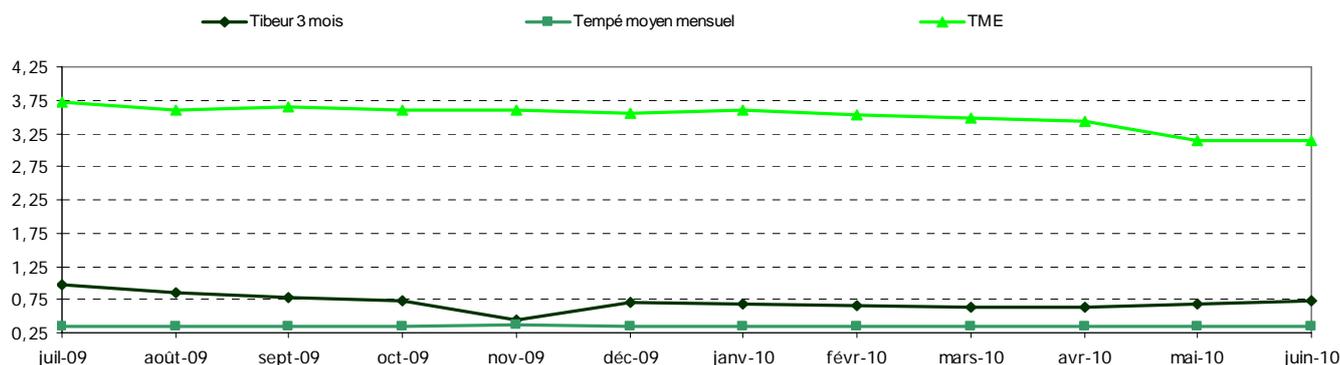
Mars	Avril	Mai	Jun
3,67%	3,64%	3,34%	3,34%

## Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		6,09%			
Prêts à taux variable		5,35%			
Prêts relais		5,96%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,15%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,27%	Découverts en compte (1)		13,39%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,61%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

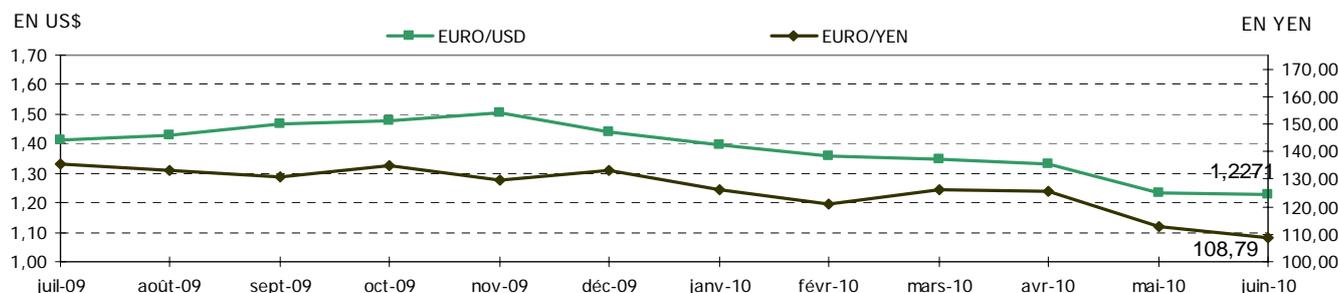
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2271	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,3808	EURO/SRD (Surinam)	3,35520
EURO/JPY (Japon)	108,7900	EURO/BWP (Botswana)	8,61920	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,18810
EURO/CAD (Canada)	1,289	EURO/SCR (Seychelles)	15,2257	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,0393
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,81750	EURO/MUR (Maurice)	39,6652	EURO/BBD (La Barbade)	2,44480
EURO/SGD (Singapour)	1,7160	EURO/BRL (Brésil)	2,2082	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,76220
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,5549	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,17690	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2767,06	EURO/XCD (Dominique)	3,3005	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK